

Par courriel

Jeudi 15 novembre 2012

M. Sylvain Villeneuve
Urbaniste, chef de la division de l'urbanisme
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Arrondissement de Ville-Marie

c. c. : M^{me} Christine Racine, urbaniste, conseillère en aménagement
M. Pierre-Étienne Gendron-Landry, conseiller en aménagement
M. Marc Labelle, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

**Objet : Consultation publique sur le PPU du Quartier des spectacles – pôle du Quartier latin
Droit de rectification**

Monsieur,

La deuxième partie des séances publiques de l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet de PPU du Quartier des spectacles – pôle du Quartier latin a pris fin hier soir. À la fin de la deuxième partie, le président peut, selon les modalités qu'il établit, entendre un représentant du promoteur ou de la Ville qui souhaite rectifier des faits ou corriger des données objectives. Le président de la commission a oublié de le rappeler et d'inviter les intéressés à s'en prévaloir. Vous n'avez donc pas pu exercer ce droit comme le prévoit la procédure. Le président tient à s'en excuser.

Je vous invite à transmettre, par écrit, les faits ou les données que vous jugez inexacts ou imprécis. Votre note sera rendue publique sur le site web de l'OCPM.

Je vous remercie d'avance pour votre compréhension et votre collaboration continue.

Bien cordialement,

Stéphanie Espach
Secrétaire et analyste de la commission
Office de consultation publique de Montréal